



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 20 juin 2023

FÊTE DE LA MUSIQUE : PLUSIEURS MESURES PRÉVENTIVES POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

À l'occasion de la Fête de la Musique, un ensemble de mesures nécessaires au bon déroulement des festivités et au respect de la tranquillité publique ont été prises par arrêté préfectoral dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Du 21 juin, 17h00, au 22 juin, 05h00, dans l'ensemble du département :

- la consommation de boissons alcoolisées sera interdite sur la voie publique, en dehors des espaces réservés à cet effet ;
- la vente d'alcool à emporter sera interdite, sous quelque forme que ce soit, à partir de 20h00 ;
- la vente et l'usage d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques (C1, F1, T1, C2 et F2) seront interdits sur la voie publique ;
- la vente, la détention et le transport de carburant en récipient portable seront interdits.

Pour que les festivités se terminent bien, la Préfète appelle à la plus grande prudence sur nos routes et au strict respect de la limitation légale de l'alcoolémie au volant. En 2022, 22 personnes ont perdu la vie dans notre département à la suite d'un accident directement lié à l'alcool ou les stupéfiants.

**Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69